

PRÉFET DE LA SOMME

JPD/GC/AG/G.G.R.
P-2017-95

Le Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L.2213-32, L. 2225-1 à L.2225-4, L. 5211-9-2, R. 2225-1 à R. 2225-10 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment son article R. 111-2 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme ;

VU l'arrêté ministériel NOR : INTE1222200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 portant le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du département de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2009 portant le Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 22 mars 2017 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme, Chef du Corps Départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) de la Somme annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Il est téléchargeable sur le site Internet du SDIS 80 et est par ailleurs notifié aux maires et aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale du département.

ARTICLE 3 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture, Monsieur le directeur de cabinet du préfet, Mesdames et Messieurs les sous-préfets, Mesdames et Messieurs les maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale du département, Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 27 AVR 2017

Le Préfet



Philippe DE MESTER